

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un beau geste de M. Poincaré. — M. Wilson oublie un peu trop que la France héroïque de 1914 a sauvé le Monde! — L'Angleterre et les Bolcheviks. Une entente qui pourrait être désastreuse. — Quelque chose presse plus que cette entente: obliger les Boches à respecter leurs engagements. Une vigilance de tous les instants est indispensable.

M. Poincaré vient d'avoir un joli geste dont la presse est unanime à le féliciter. M. Jonnart ayant dû, pour raison de santé, résigner ses fonctions de Président de la Commission des Réparations, M. Millerand a eu l'heureuse inspiration de faire appeler au dévouement de l'ancien Président de la République, M. Poincaré, et a demandé quelques heures pour réfléchir, puis, simplement, il a accepté.

C'est une bonne nouvelle dont le pays doit se réjouir. On comprendra toute l'importance du geste de M. Poincaré quand on se rappellera que la Commission des Réparations a la tâche formidable d'établir, d'ici au 1^{er} mai 1921, le montant global de la dette de l'Allemagne vis-à-vis des Alliés.

Les pouvoirs de cette Commission sont considérables puisque rien ne limite son action si ce n'est la justice et le Droit. Cette Commission détiendrait en ses mains l'avenir du traité de paix. Il était donc essentiel qu'elle fût présidée par un homme compétent ayant une particulière autorité. M. Poincaré qui est un travailleur, un juriste, un financier, d'un mot un homme d'un grand prestige, était le Président rêvé. On ne peut donc que s'associer au commentaire des Débats qui nous paraît résumer heureusement les diverses appréciations de la presse.

M. Raymond Poincaré en acceptant cette lourde tâche, fait preuve d'un courage et d'un dévouement au bien public qui seront grandement appréciés par l'opinion. Au lendemain du jour où il quitta la magistrature suprême de l'Etat, il reçoit avec simplicité une mission qui représente un labeur à la fois considérable en lui-même et d'une importance capitale pour la nation. Il a par son passé et par ses qualités personnelles, tout ce qu'il faut pour rendre d'éminents services à tous dans ce poste qui est, en réalité, le ministère des affaires étrangères de l'Europe.

Rien ne saurait mieux prouver la grande importance du geste de M. Poincaré que la déception de la presse allemande. Tous les journaux boches déclarent cette décision regrettable. Le Vorwärts, qui « voudrait l'amélioration des rapports franco-allemands », déclare que ce sera difficile désormais, M. Poincaré « voulant l'exécution du traité de Versailles ».

C'est le meilleur éloge qu'on pouvait adresser à l'ancien Président. Et si le Vorwärts veut vraiment « l'amélioration des rapports », il n'a qu'à conseiller aux Allemands de respecter les engagements pris. L'amélioration suivra naturellement.

L'accord n'est pas prêt de se faire entre l'Entente et Washington, L'Angleterre et la France, mieux placées que M. Wilson pour juger des moyens de solutionner le conflit Italo-Slave, insistent pour que certaines satisfactions soient accordées à nos frères latins. Le Président des Etats-Unis s'obstine dans une opposition incompréhensible.

La New-York Tribune fait remarquer que l'Allemagne s'est grandement réjouie de la démolition totale des Yanks et de leur attitude réservée sinon hostile, à l'égard de la ligue des Nations. Les Boches se sont demandés, dit le journal américain, si les Alliés mobiliseraient de nouveau et apparemment ils ont conclu à la possibilité de considérer le traité de Versailles comme un autre chiffon de papier. Ils pensent que les Etats-Unis et l'Angleterre ne participeront pas à une action militaire contre l'Allemagne et que la France hésitera à en prendre seule l'initiative. Le maréchal Foch a été traité d'impériaux parce qu'il demandait comme garantie de l'application du traité l'occupation d'une large zone du territoire allemand. Ce n'était pas de l'impérialisme, mais du simple bon sens.

Les Anglais le comprennent bien, puisque le Pall Mall Gazette écrivait ces jours-ci : « Une vigilance de tous les instants sera nécessaire pour assurer l'exécution de la paix. La vigilance elle-même ne suffira pas. Durant les prochaines années, les Alliés devront avoir à leur disposition immédiate des forces suffisantes pour imposer à l'Allemagne le respect d'obligations qu'elle n'est que trop disposée à perdre de vue. Les clauses du traité, qui prévoient son désarmement, devront notamment être rigoureusement respectées et appliquées dans la lettre comme dans l'esprit. »

Nous sommes d'accord, mais encore ne faudrait-il pas compromettre l'œuvre accomplie par une entente incompréhensible avec les anarchistes russes !

A. C.

L'état d'esprit révolutionnaire des populations du Turkestan doit être utilisé par une agitation énergique, pour que la révolution, par-dessus l'Afghanistan, puisse être propagée vers l'Inde et y porter le coup de grâce à l'impérialisme anglais. Tous ces pays doivent être inondés de littérature de propagande en langue indigène. Il faut y tisser un réseau de points d'agitation et faire de l'Afghanistan un vrai foyer révolutionnaire de tout l'Orient. La guerre anglo-afghane s'est terminée par une paix qui, en réalité, a satisfait toutes les exigences des gouvernements afghans; mais le bolchevisme s'enracine de plus en plus en Afghanistan et est, sans aucun doute, en étroite accord avec le mouvement d'insurrection dans l'Inde.

Voilà d'heureuses perspectives pour les Anglais.

Mais les bolcheviks ne s'en tiendront pas là. Ils ne peuvent pas mettre un terme à leur propagande d'anarchie sous peine de s'effondrer. Le général Bliss n'a pas hésité à affirmer à la Chambre américaine des représentants que les troupes rouges sont résolues à attaquer la Pologne pour ouvrir la voie à une invasion bolcheviste de l'Europe.

Le Times publiait récemment une lettre de son correspondant de Stockholm confirmant les avertissements donnés par le général Bliss.

Trotsky a déclaré, dans une lettre rendue publique, qu'il était aisé, à l'heure actuelle, de briser la résistance de la Pologne et des Etats baltes; il a affirmé en même temps, devant le comité de défense des Soviets, que tel devait être le prochain objectif des armées bolchevistes. Cette menace, qui pèse sur les nouveaux Etats qui séparent la Russie de l'Allemagne, semble devoir être une cause d'inquiétude plus considérable que les diversions méditées par Lenin en Asie.

Les projets de Lénine et Trotsky ne sont une surprise pour personne. N'est-ce pas M. Wilson lui-même, à l'époque où il paraissait travailler uniquement pour le triomphe du Droit, qui disait dans un discours à Kansas City (6 sept. 1919) :

« Les hommes qui sont aujourd'hui, dans une certaine mesure, les maîtres de la Russie, ne représentent personne qu'eux-mêmes. On les a, à plusieurs reprises, mis au défi de prouver qu'ils avaient reçu un mandat quelconque, ne fût-ce que d'une seule classe de leurs concitoyens. Et ils n'ont pas osé tenter l'épreuve; ils n'ont eu mandat de personne. Ils ne sont que trente-quatre, à ce que l'on me dit, et il y avait plus de trente-quatre individus qui déclinaient, à la Wilhelmstrasse, des destinées de l'Europe. »

« Il y a à Moscou un monopole du pouvoir plus étroit qu'il n'y eût jamais à Berlin, et ce qui est intolérable n'est pas que le peuple russe soit en train d'accomplir un volonte, mais qu'un groupe d'hommes, plus cruels que le tsar lui-même, préside aux destinées de ce grand peuple. »

Il est donc pour le moins stupéfiant que Lloyd George ait l'intention de traiter avec ce « groupe d'hommes cruels » qui ne représentent pas la vraie Russie !

Ce n'est peut-être pas le moyen de garantir la paix en Orient !

Espérons qu'en ce qui concerne cette entente avec les Bolcheviks on évitera les fautes irréparables. En attendant, ce qui presse tout autant c'est de mettre fin aux résistances allemandes en obligeant les vaincus à respecter les engagements pris.

Les américains qui ne se laissent pas aveugler par la politique personnelle de Wilson se rendent compte de l'importance de la question.

La New-York Tribune fait remarquer que l'Allemagne s'est grandement réjouie de la démolition totale des Yanks et de leur attitude réservée sinon hostile, à l'égard de la ligue des Nations. Les Boches se sont demandés, dit le journal américain, si les Alliés mobiliseraient de nouveau et apparemment ils ont conclu à la possibilité de considérer le traité de Versailles comme un autre chiffon de papier. Ils pensent que les Etats-Unis et l'Angleterre ne participeront pas à une action militaire contre l'Allemagne et que la France hésitera à en prendre seule l'initiative. Le maréchal Foch a été traité d'impériaux parce qu'il demandait comme garantie de l'application du traité l'occupation d'une large zone du territoire allemand. Ce n'était pas de l'impérialisme, mais du simple bon sens.

Les Anglais le comprennent bien, puisque le Pall Mall Gazette écrivait ces jours-ci :

« Une vigilance de tous les instants sera nécessaire pour assurer l'exécution de la paix. La vigilance elle-même ne suffira pas. Durant les prochaines années, les Alliés devront avoir à leur disposition immédiate des forces suffisantes pour imposer à l'Allemagne le respect d'obligations qu'elle n'est que trop disposée à perdre de vue. Les clauses du traité, qui prévoient son désarmement, devront notamment être rigoureusement respectées et appliquées dans la lettre comme dans l'esprit. »

Nous sommes d'accord, mais encore ne faudrait-il pas compromettre l'œuvre accomplie par une entente incompréhensible avec les anarchistes russes !

A. C.

La réorganisation dans les pays dévastés

Nous avons reçu, sur ce sujet, quelques lignes très intéressantes de notre distingué collaborateur D.-A. F. Faute de place, aujourd'hui, nous les publierons jeudi ou dimanche.

INFORMATIONS

Les coupables seront jugés

Les journaux rhénans annoncent que les débats du tribunal de Leipzig commenceront très prochainement, le gouvernement allemand ayant ordonné, avant de recevoir la liste des coupables de l'Entente, de rassembler tous les documents nécessaires.

Est-ce bien sincère ?

Le ministre prussien de l'intérieur, publie une ordonnance prescrivant l'enlèvement des lieux publics des statues, tableaux et œuvres d'art, rappelant le souvenir des Hohenzollern.

190.000 prisonniers boches sont rentrés

On mande de Berlin que l'Office des prisonniers de guerre fait savoir que, depuis le 20 janvier, 190.000 prisonniers, dont 43.110 officiers, ont été rapatriés des camps français.

C'est Mme Wilson qui règne à Washington

La « Weekly Despatch » publie un télégramme de son correspondant de Washington exposant le rôle joué dans la direction de la politique américaine par Mme Wilson. Depuis la maladie du président, c'est, en effet, Mme Wilson qui règne à Washington. Elle a pris d'une main ferme la direction des affaires de l'Etat et on assure même que c'est elle qui, en personne, a négocié la réorganisation récente du Cabinet américain.

Qui sera roi de Hongrie ?

Le bruit court de source anglaise que la couronne de Hongrie serait offerte au comte de Flandre, le plus jeune fils du roi Albert. Si cette offre était faite, elle serait déclinée par la famille royale de Belgique.

L'occupation de la Syrie

Des informations sûres annoncent la réoccupation de Marach par les troupes françaises.

Une escadre anglaise à Constantinople

Une première escadre de ligne anglaise, commandée par un vice-amiral et comprenant cinq grosses unités et quatre croiseurs légers est arrivée à Constantinople. Cette démonstration a fait une vive impression dans les milieux turcs.

On va doubler les droits de douane

D'après les « Echos de l'Exportation », le gouvernement songerait à faire payer les droits de douane en or. Il ne s'agit pas, bien entendu, du paiement effectif de droits de douane en monnaie d'or pour l'excellente raison que cette monnaie a été pour ainsi dire retirée de la circulation, mais bien du règlement de ces droits d'après le cours comparé de l'or et des billets. Par exemple, étant donné que le billet de banque a aujourd'hui une valeur deux fois moindre que l'or, il faudrait, désormais, verser une somme de 200 francs en billets de banque, pour payer 100 francs de droits de douane. C'est vraisemblablement cette solution que le gouvernement va adopter.

M. Poincaré redevenu journaliste

M. Raymond Poincaré vient d'accepter l'offre qui lui a été faite par la « Revue des Deux-Mondes » de prendre en mains sa chronique politique. Cette chronique est faite aux affaires extérieures, à un en ces derniers temps par titulaires Francis Charmes et M. Ch. Benoist.

CHRONIQUE LOCALE

Armée

M. Christman, lieutenant au 1^{er} tirailleurs grand blessé, passe au 11^e d'infanterie, au bureau de recrutement.

Honorariat

M. Ruelle, lieutenant de territoriale, en résidence à Cahors; M. Gazez, sous-lieutenant de territoriale, en résidence à Salviac, sont placés dans la position honoraire.

RESTRICTIONS

Le soleil de cette fin février est radieux; on vit des journées printanières. Hélas! On mange du pain qui n'est pas très bon.

Le docteur dit au client: « En cette époque de renouveau, quand le printemps chante, modérez-vous de légère façon; rien de lourd dans l'estomac. Ayez de bonnes digestions. »

Et tout le monde dans la joie de vivre veut suivre ces sages prescriptions. Hélas! le pain est lourd; il n'est pas bon.

Jadis, on achetait, par gourmandise, des petits pains de farine de maïs. C'était une mode chère aux jeunes gens et surtout aux jeunes filles.

Ces petits pains étaient d'une saveur exquise. On en mangeait un, on en achetait un autre. C'était le petit déjeuner, la collation.

Aujourd'hui, le pain a la même couleur que ces petits gâteaux d'autan: ils n'en ont pas la saveur. Par curiosité, nous conseillons aux Cahorciens d'aller voir le maïs qui est fourni aux boulangers!!!

Voilà quelques semaines qu'il en est ainsi, à Cahors, tout au moins. Et de jour en jour, la qualité du pain ne s'améliore pas.

Or, il paraît que, par ailleurs, le pain est toujours de pur froment. Une rapide enquête prouvera nos dires.

C'est donc que dans les localités où l'on continue à manger du pain de froment, on a gardé beaucoup de blé? Alors ce serait comme pendant la longue et dure période des restrictions; c'est-à-dire qu'il y aurait toujours des malins qui mangent du bon pain, tandis que les voisins ne se nourrissent que de mélanges?

Eh oui, nous affirmerions. Ce sera donc toujours la même chose pour changer? Revenons-nous avant peu à Cahors, aux jours du mauvais pain? Ce n'est pas à souhaiter.

Mais il est étrange qu'à Cahors nous mangions du pain mélangé et qu'à côté de Cahors, l'on mange du pain blanc. Que les mélanges de farine de maïs, de seigle, de froment, de fèves soient prescrits par décret ministériel, c'est certain. Donc ces mélanges doivent être faits dans tout le pays.

Et nous ajoutons: ces mélanges doivent être faits conformément aux prescriptions du décret.

On ne comprendrait pas qu'il y ait 75 0/0 de maïs ou de seigle et rien que 25 0/0 de froment que, comme il y a 2 ans, on mélangeait 95 0/0 de fèves, fèves, volailles, repasses et poussières et 5 0/0 de froment.

Tout le monde doit subir les mêmes restrictions.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Desclaux André-Antoin-Marcel: sous-officier grenadier très courageux. Tué à son poste de combat, le 11 juillet 1916, devant Verdun. A été cité.

Clere Lucien: bon soldat, courageux et dévoué. A été blessé très grièvement, le 25 août 1916, pendant qu'il travaillait dans une tranchée violemment bombardée. Mort pour la France. A été cité.

Goujon Jean-Louis-Prospère: gradé d'une bonne volonté et d'un courage exemplaires. Toujours volontaire pour les missions périlleuses. Grièvement blessé le 29 novembre 1916, en plaçant des fils de fer devant la première ligne, a adressé à ses camarades, au moment où l'on emportait, des paroles d'encouragement. Mort pour la France. Deux citations antérieures. Croix de guerre avec palme.

Moulet Guillaume-Théophile-Jean: brave soldat. A été tué à son poste de combat le 8 août 1916, à Regnieville. Trois blessures et une citation antérieures. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Delmon Jules-Joseph: excellent soldat téléphoniste. A été tué à son poste au cours d'un violent bombardement, le 28 juillet 1917, aux Eparges. Deux blessures antérieures. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Buffenne Jean: brave soldat. Grièvement blessé, le 31 mai 1918, à Tigny. Mort pour la France. 15 juin 1918, des suites de sa blessure. Une blessure antérieure. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Grave question

Une commission municipale s'est réunie dimanche matin à la Mairie et s'est occupée d'une importante question.

Peu après la réunion, la commission s'est rendue dans divers immeubles municipaux, elle a parcouru et examiné plusieurs rues et impasses de la ville.

Il s'agit, nous affirmerions, d'une porte monumentale, question capitale pour l'embellissement et la sécurité de la ville.

Nous n'en savons pas davantage, mais on ne fera jamais assez pour notre vieux Cahors.

Nous enquêtons pour tenir nos lecteurs au courant.

L. B.

Les salaisons, s. v. p.!

Il y a environ 1 mois et demi que des stocks de salaisons du ravitaillement sont arrivés à Cahors pour être vendus à la population cadurcienne.

Ces stocks sont remisés dans les locaux de l'ancien évêché. Jusqu'à ces jours derniers, ils tenaient compagnie aux pantalons, tricot, blouses, caleçons, chaussettes, vente depuis lundi mais qu'ils attendaient depuis 5 ou 6 mois.

Il est à souhaiter que ces salaisons ne restent pas aussi longtemps à l'évêché que les vêtements. Elles languissent déjà; et il faudrait bien leur éviter la compagnie des asticots.

L. B.

P.-S. — Nous avons commis une erreur lorsque nous avons demandé que l'on mette en vente les stocks de vêtements. Nous avons dit que ces stocks étaient depuis le mois de juin dans les locaux de l'ancien évêché. Grave erreur nous fait-on dire. Ils n'y étaient que depuis fin août. Dont acte.

L. B.

Intendance

MM. Labatut, Bazy, officiers d'administration de 2^e classe du cadre auxiliaire, sont promus au grade d'officier d'administration de 2^e classe et affectés à la 17^e région.

La C. G. P. à Agen

Notre excellent confrère la France du Sud-Ouest publie le compte rendu du Congrès des planteurs de tabac qui a eu lieu dimanche à Agen.

Le bureau de la Confédération générale des planteurs de tabac de France s'est réuni dimanche à Agen. Etaient présents: MM. Louis Delport, député, président; Bernard, président de la Fédération lot-et-garonnaise; Gauteron, secrétaire général; Beylard, vice-président de la Fédération girondine; Albert Solleville, avocat-consultant.

Excusé, M. Evrard, des Hautes-Pyrénées. Le bureau a décidé que le Congrès national aurait lieu à Marmande les 10 et 11 avril prochain.

Le programme des travaux du Congrès a été ainsi élaboré :

« Augmentation des prix; extension de la culture en France; opposition au projet de cession du monopole des tabacs à l'Amérique. »

M. Delport assure, comme président du groupe interparlementaire des tabacs, les planteurs de France du dévouement des représentants du pays.

M. Delport, devenu député, offre sa démission au bureau, qui refuse de l'accepter et déclare, au contraire, que plus que jamais, M. Delport doit rester à la tête de la C. G. P., entouré de la confiance unanime des syndicats et des planteurs.

Nécrologie

Dimanche, 22 février, ont eu lieu les obsèques de M. Cazaly, professeur au lycée, dont nous avions annoncé la mort subite.

A midi et demi, une foule nombreuse s'était réunie devant la maison mortuaire, pour assister à la levée du corps, pour se rendre ensuite à Castelnaud où le défunt devait être inhumé dans le caveau de la famille de Mme Cazaly.

Le personnel du lycée, en toge, ayant à sa tête M. l'inspecteur d'Académie, rendait les honneurs à leur sympathique collègue. Tous les élèves, internes et externes, précédaient le cortège. A la gare, M. Chéry, désigné par ses collègues prit la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. CHÉRY

Il y a quelques heures à peine, M. Cazaly était encore parmi nous; sa stature imposante, respirant la force et la santé, semblait défier les années, la maladie, la Mort. Mais voilà que, subitement, une fleur fulgurante sillonne un ciel sans nuage; un bruit terrifiant retentit en ville, au lycée : « M. Cazaly est mort ». Personne n'osait y croire! Hélas! C'était la vérité effroyable. Aujourd'hui son corps n'est plus qu'une chose sans nom dans toutes les langues; ses yeux noirs et brillants, qui reflétaient la douceur, la bonté, se sont éteints; le sourire franc, sincère, qui animait son visage, s'est figé autour de ses lèvres au sillage de la mort. Votre professeur n'est plus, mes chers élèves! et quel maître n'avez-vous pas perdu! avec quelle ardeur, quelle conscience, quelle persévérance ne développait-il pas à la fois, et vos jeunes intelligences et vos coeurs.

Si vous aviez pu vous rendre compte combien il s'intéressait à vos progrès de chaque jour, comme il se faisait un devoir de guider vos jeunes pas dans la vie, comme il applaudissait à vos succès. Tel je l'avais connu autrefois, tel je le revis! Car il y a bientôt 40 ans qu'il avait été mon élève; sur les bancs de l'école, il s'était déjà montré l'enfant doux, modeste et fajouterai, le premier de sa classe. Et quand, plus tard, il vint l'occuper au lycée une chaire de professeur, les années auraient pu diminuer les distances qui nous séparaient, tous deux, en outre, remplissant les mêmes fonctions. Non, il voulut rester l'élève dévoué, respectueux, reconnaissant, et le vieux collègue était pour lui le jeune maître des temps passés.

Merci! Noble ami! cher collègue, de tous ces égards!

L. B.

Cette aménité de caractère, ce charme de relations, lui avaient conquis l'estime et l'amitié de tous ses collègues, professeurs et répétiteurs, qui ne peuvent croire à cette disparition brutale.

Il ne m'appartient pas de pénétrer dans l'intimité des choses, mais je m'en présente la paix et le bonheur de tous les instants. Hélas, ce ne fut qu'un beau rêve!

Son lycée, sa famille, ce coin de terre natale du Montat où Cazaly allait, aux heures de liberté, chercher le repos, suffisaient à assurer son bonheur et à remplir son existence. Mais son cœur de Français ne vibrait pas moins fortement durant les angoisses de cette guerre mondiale, pendant laquelle les deuils ne lui furent pas épargnés; son frère et son neveu tombèrent au champ d'honneur. Cazaly sut maîtriser ses douleurs et commander à ses larmes pour ne songer qu'à la France et à la victoire finale dont il n'avait jamais désespéré, envisageant, après la paix, une ère nouvelle de prospérité et de concorde. La Mort l'a terrassé et lui a refusé d'assister à cette renaissance! Cependant elle lui a permis, quelques instants avant de nous quitter, de se ressaisir et de pouvoir affirmer sa foi en d'immortelles espérances.

Au nom de tous mes collègues, de nos élèves, j'adresse à sa veuve éplorée, à son frère, mon ancien collègue, notre collègue de Toulouse, à tous les membres de sa famille, l'expression de nos sympathies les plus douloureuses et les plus affectueuses.

Quelques heures plus tard, une délégation de 12 fonctionnaires, en toge également, professeurs et répétiteurs, se rendait à Castelnaud. A la gare, distante de 3 kilomètres, le cortège se forma grossi à chaque instant par la population, attristée de cet événement inattendu et terrifiant; amis, voisins, des environs, tout le monde voulut témoigner à Madame Cazaly, à M. Maurel et à sa famille toute l'expression de leur profonde douleur.

Au cimetière, M. le Proviseur prononça cet émouvant discours :

DISCOURS DE M. LE PROVISEUR

Par une inconcevable fatalité, nous revenons accomplir, dans cette région, le triste pèlerinage qui, l'année dernière, nous avait réunis à Labastide-du-Vert, pour rendre les derniers devoirs à notre regretté collègue Monsieur Sauzeil. Le malheur, en effet, s'est encore abattu sur le lycée Gambetta... Celui qui paraissait le plus solide et le plus vigoureux de nous tous, M. Cazaly, que dans nos conversations amicales nous comparions à un chêne robuste du Quercy, a été emporté en l'espace de quelques heures par une crise foudroyante d'urémie...

Lundi dernier, il venait faire sa classe, le visage souriant et de bonne humeur comme toujours, en proie cependant à une légère fatigue, disait-il, que deux jours de repos allaient faire disparaître.

Vainement, avec une vaillance admirable, sa pauvre femme le disputa à la mort, vainement les médecins appelés en hâte à son chevet employèrent avec un affectueux dévouement toutes les ressources de leur science médicale. L'impulsion humaine s'affirma une fois de plus devant l'invincible destin.

C'est alors qu'instinctivement l'âme se tourne vers la source d'espérance qui soutient et console : la foi. Notre collègue la possédait, suivant en cela les nobles traditions de sa famille.

Pour franchir le seuil redoutable de l'éternité, il demanda son secours à M. l'Atomonier qui, au premier appel, était accouru avec moi à son chevet. Et il jouit maintenant du repos éternel accordé aux justes.

Monsieur Cazaly arriva parmi nous le 15 décembre 1916, d'abord comme suppléant de M. Molinié et, après la mort de ce dernier, comme son remplaçant.

Il avait enfin atteint la terre promise : le lycée de Cahors, où il avait fait de solides études, où il fut l'élève de quelques-uns de ses collègues d'aujourd'hui, élève remarquablement doué pour les mathématiques, remportant de nombreux succès et dont le nom figure tous les ans sur le Palmarès au Rappel des Prix d'honneur.

Ses aptitudes scientifiques auraient pu lui permettre l'accès des grandes Ecoles. Son amour de la famille et de la petite patrie le retint dans notre région où nous le trouvons successivement répétiteur aux lycées de Cahors, Foix, Toulouse, Bordeaux, Bayonne, Pau, Agen, professeur au collège de Bergerac et enfin au Lycée Gambetta.

Telle fut, dans sa noble simplicité, la carrière universitaire de notre collègue. Dans ces différents postes il donna la mesure d'un fonctionnaire scrupuleusement honnête et consciencieux, d'un bon professeur estimé par ses chefs, aimé de ses collègues, adoré de ses élèves auxquels il se donnait tout entier. Car le dévouement à ses fonctions fut l'un des traits du caractère de Monsieur Cazaly.

Son action ne se bornait pas à faire son cours avec la compétence, l'esprit d'ensemble qui lui portait sur les matières à enseigner ne le rendait indifférent à aucun détail. Il savait qu'en matière d'instruction et d'éducation les

carrières universitaires de notre collègue. Dans ces différents postes il donna la mesure d'un fonctionnaire scrupuleusement honnête et consciencieux, d'un bon professeur estimé par ses chefs, aimé de ses collègues, adoré de ses élèves auxquels il se donnait tout entier. Car le dévouement à ses fonctions fut l'un des traits du caractère de Monsieur Cazaly.

Son action ne se bornait pas à faire son cours avec la compétence, l'esprit d'ensemble qui lui portait sur les matières à enseigner ne le rendait indifférent à aucun détail. Il savait qu'en matière d'instruction et d'éducation les

carrières universitaires de notre collègue. Dans ces différents postes il donna la mesure d'un fonctionnaire scrupuleusement

principes les plus justes ne valent qu'autant qu'on en suit, jour par jour et enfant par enfant, l'intelligente application. Du premier au dernier, le connaissant à fond tous ses élèves, s'intéressait au moindre petit détail de leur vie d'écolier, attentif à l'éveil des esprits, beaucoup plus prompt à encourager et à stimuler qu'à blâmer ou à punir. Et cette sollicitude éveillait en eux des sentiments de reconnaissance affectueuse : ils pleuraient aujourd'hui avec nous leur professeur si juste et si bon.

Dès nos premiers entretiens, à son arrivée au lycée, je me trouvais porté vers lui par un sentiment d'estime profonde, d'estime pour son esprit digne et sûr, pour son caractère loyal et sûr, pour ses habitudes du devoir, pour le dévouement à ses fonctions dont il était pénétré si sincèrement et si simplement. Et maintenant de celui que nous estimions et que nous aimions, il ne restera plus bientôt que le souvenir.

Mon cher Cazaly,

Vous fûtes un bon fils et un époux modèle, un frère dévoué, un professeur excellent, un ami fidèle, un citoyen sans reproche et vous pouvez comparaitre sans peur devant le grand Jugé.

Je m'incline avec respect devant votre cercueil et, au nom de l'Université dont vous fûtes un fidèle et loyal serviteur, au nom des fonctionnaires du lycée Gambetta qui étaient tous vos amis, au nom de l'Association des Anciens Elèves qui, par ma voix, salue votre mémoire, je vous adresse le dernier adieu.

Et à votre famille si éprouvée, à vous Madame dont la douleur poignante étreint nos cœurs d'une émotion profonde, au vénérable vieillard qui pleure à côté de vous, j'adresse, au nom de tous, l'hommage attristé de notre respectueuse sympathie.

A la mémoire de M. Cazaly
En raison de la cérémonie de la levée du corps du regretté M. Cazaly, professeur au lycée Gambetta, la société sportive du lycée « la Querquenoise » ne s'est pas rendue à Carcassonne où elle devait prendre part à un match de football.

C'est un bon et pieux témoignage de sympathie que les potaches de la Querquenoise ont rendu à la mémoire de leur regretté maître qui le méritait bien.

Que les jeunes potaches en soient félicités et remerciés.

Aote de probité

M. Jean Marcenac, demeurant à Saint-Géry, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme d'argent, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

Ce portefeuille a été réclamé par son propriétaire, M. Amblard, demeurant rue du Portail-Alban.

Félicitations à M. Marcenac.

Le sarcophage sera vendu
Il y a 17 ans, M. Bailly, employé du gaz à Cahors, découvrait, en procédant à des travaux de terrassement dans la rue de la Liberté, à côté de la Cathédrale, un sarcophage gallo-romain du III^e siècle.

Aux termes de la loi, « l'inventeur », celui qui découvre un trésor, a droit à la moitié de ce trésor, l'autre moitié restant au propriétaire.

En l'espèce, c'était la ville de Cahors qui était propriétaire. Celle-ci offrit 1.500 francs à M. Bailly qui refusa.

Un procès fut intenté : le jugement vint d'être rendu, et ce jugement ordonne la vente sur licitation du sarcophage.

Les amateurs, dit-on, ne manqueraient pas. Et la Ville risque fort de se voir enlever une remarquable « antiquité ». On aurait pu l'éviter.

Boys-Scouts Cadurciens

Nous enregistrons avec plaisir la nouvelle que notre vif et vaillant camarade va reprendre ses cours interrompus pendant la mauvaise saison.

Malgré le départ du distingué professeur M. Pinaud, remplacé par un instructeur du 7^e régiment d'infanterie, qui a bien voulu se charger de la direction des cours d'instruction physique, nos jeunes éclaireurs sont certains de renouveler leurs belles randonnées de l'an passé.

Leurs campings seront même plus intéressants peut-être, car certains éléments de troupe ont été éliminés afin de ne garder que l'élite et la fleur de l'adolescence cadurcienne.

Les cours reprendront donc mercredi 25 courant, de 20 heures à 21 heures 30, et se continueront tous les mercredis et dimanches (9 heures et demie à 11 heures) suivants, aux mêmes heures.

R. B.

MAGASIN COMMUNAL
Depuis le lundi 23 courant, vente de sous-vêtements, pantalons drap américain, vestes et pantalons bleus aux prix de :

Pantalons drap.....	18,45
Pantalons bleus.....	8,65
Vestes bleues.....	8,65
Gants laine.....	4,95
Tricots coton.....	6,15
Chaussettes jersey.....	4,60
Chaussettes laine.....	4,40
Serviettes nid d'abeilles, la douzaine.....	17,05
Carnets interchangeables.....	1,85
Vestes huilées.....	18,45
Savon de toilette, le morceau.....	1,80

Marché du travail
L'Officiel publie la situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 9 au 14 février 1920.

Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 13 hommes, 12 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 10 hommes, 18 femmes.

Théâtre de Cahors
Nous rappelons que c'est demain, mercredi 25 février, que l'excellente tournée Albert Chartier donnera sur la scène de notre théâtre en représentation :

NAPOLÉONETTE
pièce gaie en 5 actes et 1 prologue de MM. André de Lorde et Jean Marsèle.

Marché de La Villette

Il a été expédié du Lot au marché de la Villette, à Paris, pendant le mois de janvier 2.384 moutons.

Anglars-Juillac

Obsèques. — Dimanche soir à 4 heures, ont été célébrées à Anglars, les obsèques de M. Cazaly, professeur au lycée de Cahors. M. le Proviseur et une délégation de professeurs, assistaient à la cérémonie. Une foule nombreuse d'habitants d'Anglars, de Castelfranc, de Labastide-du-Vert, et de toutes les communes voisines, était venue apporter à la famille du regretté disparu, les plus vifs témoignages d'estime et de sympathie. Au cimetière, M. le Proviseur lui adressa un dernier adieu, après avoir rappelé en paroles émues les qualités de cœur et d'esprit qui le font si profondément regretter par tous ceux qui l'ont connu.

A Mme Cazaly à M. Maurel et à toute sa famille, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Figeac

Ponts et chaussées. — L'Administration des Ponts et chaussées a, depuis quelques jours, mis en circulation à Figeac et sur les routes environnantes, un auto-camion de grande capacité pour transporter les matériaux d'empierrement. Il est à souhaiter que ce moyen de transport donne des résultats satisfaisants, de façon à lui donner une plus grande extension et, par suite, à accélérer ainsi la remise en état d'un certain nombre de voies de communication que la pénurie du matériel de transport par voie ferrée avait empêché de tenir en bon état.

Saint-Félix

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 27 janvier 1920, sont nommés membres de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Saint-Félix :

MM. Durand Paulin ; Andrieu Michel ; Grès J.-Henri ; Soulagès Antoine.

Nos félicitations aux nouveaux délégués administratifs.

Un beau coup de fusil. — Dimanche dernier, M. François Pezet du village de Larroque, commune de St-Félix, a réussi à abattre d'un seul coup de fusil dans les bois environnants, une laie du poids de 60 kg. Il a également ensuivi tué les 4 petits marcassins qu'elle avait près d'elle.

M. Pezet est un intrépide Nemrod ; il en est à son 13^e sanglier.

Gourdon

Hyménée. — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Moulin, fille du regretté greffier du tribunal avec M. Raymond Lérabie rapporteur près le Conseil de guerre de Paris.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Cuzance

Election de municipalité. — Le Conseil municipal de la commune de Cuzance est convoqué pour le 22 février à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Leymarie décédé, et un adjoint en remplacement de M. Mabit, démissionnaire.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain numéro.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Georges-A. BESSIS, avocat au Barreau de Tunis et ses enfants ; Monsieur Robert CASSAN, Madame et Monsieur François ALAZARD ancien commerçant à Cahors ; Madame et Monsieur SEIGNOL ; Madame Yvonne DEJEAN ; Mademoiselle Elisa ALAZARD ; Madame Yvonne ALAZARD ; Madame et Monsieur Victor BESSIS et leurs enfants ; Madame et Monsieur Eugène BESSIS et leurs enfants ; Madame et Monsieur César BENNATTAR avocat, et leurs enfants ; Madame et Monsieur Maurice BEHAR et leurs enfants ; Madame et Monsieur le Docteur BONAN et leurs enfants ; les familles BESSIS, CASSAN, ALAZARD, SEIGNOL, BENNATTAR, BEHAR et BONAN ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur très regrettée et bien-aimée

Marguerite BESSIS
Née ALAZARD

décédée à Paris le 19 février 1920, dans sa trente-sixième année, après une longue et douloureuse maladie.

Cet avis tient lieu de faire part.
5, rue Champfleury, Paris (7^e).

REMERCIEMENTS

Les familles CAZALY, MAUREL, SOLMIAC, PELISSIE, CUBAYNES, BROUET, SOCIAT, RIGAL, METADIE, COUZY, ROQUES, LACOSTE, BEL et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Louis CAZALY
Officier de l'Instruction publique
Professeur de Mathématiques au Lycée de Cahors

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 février 1920.
La semaine débute dans de meilleures conditions que durant les séances précédentes. Une reprise du marché des changes a brusquement retourné le marché et les rachats se sont effectués dans tous les groupes de la cote. Le compartiment russe a profité des bruits de paix avec le gouvernement soviétique et la hausse a été générale sur les valeurs russes. Nos Rentiers sont calmes, le 3 % à 28, le 5 % à 87,80, le 4 % 1917 à 71,70 et le 1918 à 71,35.

Les Banques françaises sont fermes. Banque de Paris 530, Crédit Mobilier 568, Union Parisienne 1330.

Le groupe russe est en hausse générale. Sels Gemmes 449, Naphta russe très demandé 200, Bakou 2.380, Malkoff 671.

Le Rio Tinto est mieux à 2.250, Tanganyika 147.

Les pétrolifères sont fermes. Eagle 590,

Shell 688, Royal Dutch 45.400, North Casation 92.

Hausse des diamantifères. De Beers 1.484, Jagersfontein 324.

Mines d'or calmes et plus résistantes. Randmines 240, Crown Mines 316.

En valeurs diverses, le Foncier Colonial progresse à 3.850, Sucrierie d'Egypte ordinaire 385 parts à 675, Sclerminerie Fournier demandée à 730. Hausse des valeurs russes diverses. Hula Bankowa 1.350.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

OFFICIERS JAPONAIS A PARIS. — Un certain nombre d'aspirants de marine japonais, sous le commandement d'un amiral, sont arrivés ce matin à Paris. Ils sont reçus officiellement à l'Hôtel-de-Ville.

LA QUESTION TURQUE. — De Londres : Plusieurs décisions ont été prises par la Conférence au sujet du règlement du problème Turc :

La Turquie d'Europe sera strictement limitée aux faubourgs de Constantinople. — En Asie-Mineure, la Turquie conserve la province de Brousse. — La ville de Smyrne est attribuée à la Grèce. — L'Italie obtient le reste de la province. — L'hégémonie française en Cilicie est reconnue.

L'ENTENTE ET LA RUSSIE. — De Londres : La déclaration générale touchant la politique des Alliés en Russie est, assure-t-on, actuellement élaborée par le Conseil suprême. Elle sera connue sous peu.

ENCORE !... — De Berlin : Une communication officielle faite à la presse allemande estime que les concessions de l'Entente concernant la réduction des effectifs sont insuffisantes.

LA PAIX DE L'EUROPE ORIENTALE. — De Berlin : Le Tagliche Rundschau apprend de source suédoise qu'une nouvelle Conférence de Paix va être convoquée à Varsovie pour négocier la paix de l'Europe Orientale.

FOCH EN ORIENT (?). — De Varsovie : Le bruit court à nouveau que le maréchal Foch est attendu ici prochainement : Cela provoque un mouvement de satisfaction dans la population.

LA REPONSE DE WILSON. — De Washington : La réponse de Wilson, au sujet de l'Adriatique, sera envoyée au début de la semaine prochaine. Elle sera d'abord soumise au Congrès. Dans sa réponse, M. Wilson estime que seule la solution qu'il préconise répondra aux

intérêts du Monde. Le vice-président Marshall, après en avoir pris connaissance, déclare que l'attitude du Président est pleinement justifiée.

Paris, 13 h. 57.

CONSEIL DES MINISTRES. — Le Garde des Sceaux fait approuver le projet de loi ayant pour but la création de commissions supérieures des loyers, présidées par des membres de la Cour de Cassation, et destinées à permettre l'examen des très nombreux pourvois formés contre les décisions des commissions arbitrales.

— Le ministre des finances entretient le Conseil des mesures qu'il compte prendre pour hâter la rentrée de la contribution sur les bénéfices de guerre.

— Le ministre du commerce fait signer deux décrets relatifs à l'importation de la viande frigorifiée et à l'application du traité de paix en matière de propriété industrielle.

— Le ministre des pensions fait approuver diverses mesures destinées à faciliter et à hâter la liquidation des pensions de mutilés.

WILSON A DESCHANEL. — M. Wilson a adressé une dépêche de félicitations à M. Deschanel à l'occasion de sa nomination à la Présidence de la République. M. Deschanel a répondu.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale
SOULLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Eclats

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Sougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'Automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : GARAGE, Souillac.
TÉLÉPHONE : 4.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Le Gérant : A. COUESLANT.

Études de M^e LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues, canton de Latronquière et de M^e FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de son père

A VENDRE SUR LICITATION UN DOMAINE RURAL

Sis à GRAMONT et dans ses dépendances, commune de Saint-Cirgues

Adjudication fixée au DIMANCHE VINGT ET UN MARS MIL NEUF CENT VINGT à DEUX HEURES du soir (heure légale), en l'école de filles de Lauresses, par devant M^e LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues (canton de Latronquière).

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac le huit janvier mil neuf cent vingt enregistré, il sera procédé le DIMANCHE VINGT ET UN MARS MIL NEUF CENT VINGT à DEUX HEURES du soir (heure légale), à l'école des filles de Lauresses, devant Maître LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de Madame Marie-Rosalie LACOMBE, quand vivait, épouse de Monsieur Louis TUFFÉRY, propriétaire à Malpuech, Commune de Latouille-Lentillac.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1^o Madame Sidonie TUFFÉRY, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Louis LARIGALDIE, cultivateur, demeurant ensemble à Gramont, Commune de Saint-Cirgues ; 2^o Monsieur Louis TUFFÉRY, propriétaire à Malpuech, Commune de Latouille-Lentillac, agissant en qualité de tuteur légal de : 1^o Jean-Casimir TUFFÉRY ; 2^o Léon TUFFÉRY ; 3^o Louis TUFFÉRY, ses enfants mineurs, issus comme Madame Sidonie TUFFÉRY, épouse LARIGALDIE, susnommée, de son mariage avec Madame Marie-Rosalie LACOMBE, aujourd'hui décédée.

Licitants, ayant Maître FONTANGES, avoué.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de : Monsieur Jean-

Pierre GASQUET, propriétaire, demeurant à Latronquière, pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs Jean-Casimir, Léon et Louis TUFFÉRY, sus-nommés.

**DÉSIGNATION
DES
IMMEUBLES A VENDRE**

1^o Un enclos comprenant : une maison sise à Gramont, Commune de Saint-Cirgues, composée d'un rez-de-chaussée servant de cave, étable, four et fournil, d'un premier étage auquel on accède par un escalier extérieur. Ce premier étage se compose d'une grande cuisine et de trois chambres, une au couchant et deux au levant de ladite cuisine ; au couchant et au bout du balcon se trouve un séchoir à châtaignes, une grange et hangar en face de la maison ; tous ces bâtiments sont bâtis en pierre et couverts en tuiles cannelées. L'ort de devant la porte, Closou, Derrière l'Oustal, Camp de Sastre, Camp de Ramonnet, Les Combelous et Prat de Lafon, Le Combello et Lhort d'Aval, le tout porté à la matrice cadastrale de la Commune de Saint-Cirgues, sous les numéros 63, 62, 64, 65, 40 p. 39, 43 p. 47 p. 53 et 54 de la section A

pour une contenance totale de deux hectares quarante-huit ares six centiares, confrontant avec chemin de Gramont à Roudergues, propriétés de Galtié, d'Estival, de Gramont, de Galtié, chemin de Gramont à Maleviolle, propriétés de Bonis, de Galtié et encore chemin de Gramont à Roudergues ;

2^o Une terre appelée Camp de Vial paraissant portée à la matrice cadastrale de la Commune de Saint-Cirgues sous le numéro 30 de la section A pour une contenance d'un hectare huit ares trente centiares ;

3^o Une terre appelée Lhort de Caladi paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 85 p. de la section A, pour une contenance de soixante-dix-huit ares ;

4^o Une châtaigneraie appelée La Crouzotte paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous le numéro 82 de la section A pour une contenance de cinquante-quatre ares soixante centiares ;

5^o Un tènement formé de plusieurs immeubles en nature de châtaigneraie, bruyère, pré et pâture appelés Prat del Marquis, Puchgrand, les Carrals, le Fangas, paraissant porté à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 103, 111, 153, 152, 151, 150 de la section A pour une contenance totale de trois hectares vingt et un ares soixante-huit centiares confrontant avec chemins de servitudes, propriétés de Bus, Cadiergues, Galtié, Bonis et Truel ;

6^o Un autre tènement formé de plusieurs immeubles appelés les Cambeaux, al Sal, le Boulat, le Pradel et Al Luzer en nature de pré, bois, châtaigneraie, pâture et friche autrefois terre paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 168, 167, 166 et 163 de la section A, pour une contenance de quatre hectares treize ares soixante-dix centiares confrontant avec propriétés de Bonis, de Galtié, ruisseau de Veyre, propriétés de Canet, chemin de service, Canet, Bonis et Truel ;

7^o Et un bois et bruyère appelés Barthe des Combelous paraissant porté à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 123 et 124 de la section A, pour une contenance totale de soixante-dix-neuf ares soixante-dix centiares.

Nota. — Il est expliqué que les outils aratoires se trouvant sur la propriété sont compris dans la vente.

Tous ces immeubles seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de douze 12.000 fr. mille francs, ci 12.000

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Saint-Cirgues, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se composent, sans en rien excepter ni réserver. Le

cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues, a été déposé en l'étude dudit Maître LAVERNHE, notaire, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu au jour, lieu et heure sus-indiqués en un seul lot, composé de la manière ci-dessus, sur la mise à prix de douze mille 12.000 fr. francs, ci 12.000

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme :
Figeac, le 16 février 1920.
G. FONTANGES,
avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, avenue de la Gare, ou à Maître LAVERNHE, notaire à Saint-Cirgues (canton de Latronquière), chargé de la vente.

ETUDE
de
M^e Georges FONTANGES
DOCTEUR EN DROIT
Avoué à Figeac, Avenue de la Gare
(Successeur de son père)

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le douze février mil neuf cent vingt, enregistré, il appert que Monsieur Michel CARDONNEL DE BESSONNES, propriétaire à St-Céré, mais résidant actuellement à Toulouse, rue Sainte-Sylvie, n^o 24, a obtenu main-levée du Conseil judiciaire dont il avait été pourvu, par jugement du Tribunal civil de Figeac, en date du cinq février mil neuf cent treize, enregistré, en la personne de Maître LANDES, notaire à Saint-Céré.

Pour extrait :
A Figeac, le vingt et un février mil neuf cent vingt.
FONTANGES, avoué.

ETUDE
de
M^e Pierre HUARD
Licencié en droit, Avoué à Cahors
41, Boulevard Gambetta
Successeur de M^{es} Camille SAUTET
et Léon TALOU

**PURGE
d'hypothèques légales**

D'un exploit du ministère de Maître LEYGUE, huissier à Puy-l'Évêque, en date des seize et dix-huit février mil neuf cent vingt, enregistré, il appert :

Qu'à la requête de Monsieur DELSOL, François, agriculteur, demeurant à Cahors, commune de Touzac, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de Jean-Frédéric-Marcel DELSOL, son fils mineur, pour lequel il se porte fort, pour lequel election de domicile est faite à Cahors, boulevard Gambetta, n^o 41, en l'étude de Maître Pierre HUARD, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville, lequel est constitué et occupera pour lui.

Notification a été faite à :
1^o Madame Elise CURE, robeuse, épouse de M. Eliacin MÉDARD, charpentier, avec lequel elle est domiciliée à Cahors, commune de Touzac ;
2^o Monsieur Eliacin MÉDARD, charpentier, domicilié à Cahors, commune de Touzac, pris pour assister et autoriser la dame Elise CURE, son épouse, domiciliée avec lui ;

3^o Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, en son parquet sis au palais de justice de la dite ville en parlant à Monsieur le Procureur qui a visé l'original conformément à la loi.

De l'expédition d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un janvier mil neuf cent vingt, enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe, le même jour de l'expédition d'un acte retenu par Maître COUDERC, notaire à Duravel, le dix-neuf décembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré, portant vente par le dit Monsieur Eliacin MÉDARD, charpentier à Cahors, commune de Touzac, en faveur de Jean-Frédéric-Marcel DELSOL, mineur, sous la tutelle légale de son père François DELSOL et du dit Monsieur François DELSOL, agissant tant pour son compte personnel que pour le compte de son fils mineur, pour lequel il se porte fort. D'un immeuble composé de maison, étables, grange, hangar, jardin, puits et terre, sis au lieu dit Cahors, dans la commune de Touzac, d'une superficie d'environ trente-sept ares vingt centiares, figurant à la matrice cadastrale, sous les numéros 671, 672, de la section A, et confrontant du midi à la route, de l'ouest à Delrieu, du nord et de l'est à Fiquié, et ce, moyennant les charges ordinaires de droit, le prix principal de sept mille francs exigible de suite et productif de l'intérêt au taux de trois francs cinquante pour cent payable annuellement.

L'entrée en jouissance a été fixée au dit acte au premier juillet mil neuf cent vingt pour la maison et immédiatement pour le surplus de l'immeuble.

Avec déclaration que la présente notification leur est ainsi faite, conformément à l'article 2124 du code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois et que faute par eux de ce faire dans le dit délai, l'immeuble vendu sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant en sa double qualité, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires de l'immeuble, outre son vendeur, sont : Madame Jeanne-Émile RIGAL dite Baptistine, épouse de Monsieur Oscar-François FAURE, médecin-vétérinaire à Fumel, et Monsieur Jean-Baptiste RIGAL, quand vivait demeurant à La Rigue, commune de Soturac.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Sous toutes réserves.

Pour insertion :
Cahors le vingt et un février mil neuf cent vingt.
P. HUARD,